

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 21 septembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 21 septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Patrice, Maire.

Etaient présents : MM. FOURNIER Patrice, VASLIN Enguerran, Mme RISS Isabelle, Mmes DERVÉ Christelle, GAUDIN Michèle, GREFFIER Vanessa, M. MEHAY Didier.

Absents excusés : Mme GATINEAU Virginie et MM. BOURGET Boris, JUSTAL Laurent.

Secrétaire de Séance : Mme DERVÉ Christelle.

1°) Point Commune Nouvelle

M. MONNIER, second adjoint au TREMBLAY, est venu à notre demande, nous présenter sa vision personnelle de la commune Nouvelle. Il nous a fait un bref historique de la situation et nous a indiqué qu'à l'heure actuelle, les élus travaillaient sur l'élaboration de la Charte.

M. le Maire, nous a également indiqué que des rencontres avec des communes nouvelles (à petites échelles) auront lieu dans les semaines à venir.

Il nous a également indiqué qu'une rencontre a eu lieu avec le Préfet, qui préconise un regroupement minimum de deux communes.

2°) Décision modificative assainissement

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative sur le budget assainissement pour manque de crédit au chapitre 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide comme suit les inscriptions modificatives au budget 2016 de l'assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Autres biens mobiliers	93,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	93 ,00 €	
D 706129 : Rev. agence eau redev. Modernisation réseaux de collecte		93,00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		93,00 €

3°) Délibération pour approbation de la convention du FLEP pour l'année 2016-2017

Mme RISS rappelle que nos communes (Bouillé Ménard et Bourg L'Evêque) sous traitent les Temps d'activités périscolaires au FLEP de NOYANT LA GRAVOYÈRE.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention avec le FLEP.

4°) Délibération sur le rapport d'activité de la Communauté de Commune pour l'année 2015

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Commune. Le Conseil Municipal valide celui-ci.

5°) Information sur les HAP (Présence d'amiante dans les enrobés)

M. MALÉCOT nous informe que tout professionnel doit présenter avant travaux, un document dit de "Contrôle" attestant la non présence d'amiante dans les enrobés.

A défaut de présentation de document, le propriétaire sera dans l'obligation de faire les analyses et de les présenter avant travaux.

6°) Point sur le projet de travaux sur la D81

La mairie a reçu une estimation du Département pour un élargissement de la Chaussée avec un ilot.

M. MALÉCOT présente le projet dans son détail en nous indiquant qu'il y aurait une élévation au milieu de la chaussée.

Le coût des travaux serait estimé à 24 980 € HT.

La mairie va donc lancer une consultation de prix pour travaux futurs avec comme objectif d'obtenir 3 ou 4 devis.

7°) Point sur la journée citoyenne

La journée citoyenne a eu lieu le 23 Août 2016, une quinzaine de personnes étaient présentes ce qui a permis de mettre propre le cimetière, certains massifs, la cour de récréation de l'école et de sécuriser l'enceinte de l'école (cadenas). Cette journée a permis de faire gagner une semaine de travail à Pascal, l'employé communal.

8°) Informations sur les éoliennes

Un représentant a démarché la commune de BOURG L'EVÊQUE. Il se propose de faire des études sur la commune. Le Conseil municipal accepte de le faire venir pour renseignements.

9°) Questions diverses

- Demande d'utilisation du terrain de foot pour usage privé
M. Le Maire nous informe que ce terrain a été prêté à des habitants de la Commune. Il demande au Conseil Municipal si ce terrain peut-être mis à disposition. Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition moyennant finance.
- Défibriateur donné à la commune mais à nous d'en assurer maintenant l'entretien.
- Redevance Spéciale des ordures de la commune (Cimetière, MCL, Mairie) : 9 840 €
- Dotation de la Taxe Professionnelle : 1 905 €

Fin du conseil à 22 heures 30.

Fait à Bourg L'Evêque, le 22 septembre 2016,
Le Maire,
P. FOURNIER